



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250924-1171821-DE
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le : 01/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Jean-Pierre Conrié, 2ème Adjoint chargé des Finances.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Pierre-François Brisaboïs, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Denis Corman, M. Bruno Larbaneix à M. Michel Bucheton, M. Arnaud Bertrand à M. Olivier Poneau, M. Michaël Janot à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaut à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisaboïs.

Ont quitté la séance et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 2

M. Pascal Thévenot (pour la procuration de Mme Valérie Péresse), Mme Magali Lamir.

N'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 1

Mme Valérie Péresse.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-09-24-04

Objet : Participation et aide aux transports scolaires pour l'année 2025/2026.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 15 septembre 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 15 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite maintenir sa participation, pour l'année scolaire 2025/2026, au coût du transport scolaire des jeunes véliziens non boursiers,

CONSIDÉRANT que pour prévenir tout risque de conflits d'intérêts, Mme Magali Lamir n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, a quitté la salle de la séance et n'a pas pris part ni aux débats ni au vote, Mme Valérie Péresse n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, et M. Pascal Thévenot ayant quitté la salle de la séance et n'ayant pas pris part aux débats et au vote,

Monsieur le Maire ayant donné la Présidence de la séance à M. Jean-Pierre Conrié, 2^{ème} adjoint au Maire,

ENTENDU l'exposé de M. Damien Metzlé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 31 voix - Ne prennent pas part au vote : 3 voix, Pascal Thévenot (pour la procuration de Valérie Péresse), Magali Lamir, Valérie Péresse.

PRÉCISE que les bénéficiaires sont les élèves domiciliés à Vélizy-Villacoublay non boursiers scolarisés jusqu'au baccalauréat, à l'exclusion des élèves de maternelle, d'élémentaire et des apprentis sous contrat de travail, sauf les élèves inscrits en Classe Préparatoire à l'Apprentissage (CPA).

FIXE la participation de la Commune pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- 112,15 € pour 2 sections par carte scolaire bus (ex carte Optile),
- 149,80 € pour 3 sections par carte scolaire bus (ex carte Optile),
- 191,85 € pour 4 sections par carte scolaire bus (ex carte Optile),
- 110,00 € par carte Imagine R Scolaire.

AUTORISE le versement de ces prises en charge aux ayants-droit sur justification de leur domicile.

Délibération n° DEL-25-09-24-04

Objet : Participation et aide aux transports scolaires pour l'année 2025/2026.

DIT que cette dépense sera imputée sur la nature 65741.

Fait et délibéré en séance le 24 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.